

Conseil de gestion du 12 décembre 2024

Délibération n°2024-007

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 10 septembre 2024

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 059/2024 du 26 mars 2024, portant modification de l'arrêté n° 337/2022 du 17 novembre 2022 la désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 10 septembre 2024 ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le procès-verbal ci-annexé de la session du conseil de gestion du 10 septembre 2024, sans modification.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB, dans l'onglet « recueil des actes administratifs ».

Serge PALLARES

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by 'Pallares' and a horizontal line underneath.

Président du conseil de gestion

37^{ème} CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

du conseil de gestion

10 septembre 2024

à Argelès-sur-Mer

Membres participants au conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- Serge PALLARES (président) - Union des villes portuaires d'Occitanie
- Hermeline MALHERBE (vice-présidente) - Présidente du Conseil départemental 66
- Marc MEDINA (vice-président) - Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

Catégorie des services de l'État

- Thierry De La BURGADE, adjoint au Préfet maritime, Chef de la division Action de l'état en mer, représentant le Commandant de la zone maritime Méditerranée
- Christophe LE NORMAND – Directeur de la DIRM
- Vassilis SPYRATOS, directeur du service environnement de la DREAL
- Emilie NAHON – Directrice de la DDTM/DML
- Sylvie CASTEL – représentante de la DRAC

Catégorie des collectivités territoriales et leurs groupements

- Agnès LANGEVINE - Conseil régional d'Occitanie
- Marie BRETON – Commune de Leucate
- Virginie PORTEILS - Commune de Torreilles
- Edmond JORDA – Commune de Sainte Marie la Mer
- Stéphane LODA - Commune de Canet en Roussillon
- Annie PEZIN - Commune d'Elné
- Joel BOUSCARRA – Commune de Collioure
- Gabriel FERNANDEZ – Commune de Port-Vendres
- Jean-Michel SOLE - Commune de Banyuls-sur-Mer
- Christian GRAU - Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

- Bernard PEREZ - CRPMEMO
- Manuel MARTINEZ - CIDPMEM
- Bertrand WEDLING – OP SATHOAN
- Laurent BARREDA - Chambre d'agriculture Roussillon
- François POCH - FNEAPL
- Thierry BOUTHORS – GS3PO
- Guilhem HUBERT - ARMAM

Catégorie organisations d'usagers

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Serge HOSTALLIER - FFPM
- Jacques DOUAY - FFV
- Jean-Marie RAY – FNPSA

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- Martine ROLLAND – Réserve naturelle nationale marine de Cerbère-Banyuls
- Jacques ROCHER - GAMAPAR
- Raymonde LECOMTE – ASAME
- Franck LARTAUD – CCN des Pyrénées-Orientales
- Joseph HIARD - Groupement ornithologique du Roussillon
- Bruno VOLAND - Association Charles FLAHAULT
- Yves DESDEVISES – Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Maria RUYSEN - IFREMER
- Cédric BOHUN - Conservatoire du Littoral
- Nathalie REGOND-PLANAS – Pays Pyrénées Méditerranée

Procurations

- Frédérique VIARD -CNRS, donne pouvoir à Yves DESDEVISES (OOB)
- Nicolas ROBIN, donne pouvoir à Franck LARTAUD (CCNPO)

Commissaires du gouvernement

- Thierry De La BURGADE, Adjoint au Préfet maritime, représentant le Préfet maritime de la Méditerranée
- Thierry BONNIER, Préfet des Pyrénées-Orientales

Invités et accompagnants

F. AUTRIC (DREAL) ; F. CADENE (CD66) ; V. CAMPOS (tribunal judiciaire) ; F. COVATO (Mairie Argeles sur mer) ; C. GUIRAUD (FNPP) ; V.HARTMANN (RNNCB CD66) ; J-M LAFOND (OFB) ; G. LEROUX (Agence de l'eau) ; M-L LICARI (CD66) ; C. MANAS (La Région) ; I. TERRIER (OFB) ; M. TCHAKERIAN (La Région Occitanie) ; L. VIDAL (CD66) ; G. WAROQUIER (Mairie Argelès-sur-Mer) et Pascal ROMANS (CCNPO)

Introduction et ouverture de session

Serge PALLARES, président du conseil de gestion du Parc marin accueille les services de l'Etat présents, les 2 préfectures terrestre et maritime ainsi que le directeur de cabinet du procureur de la République, Monsieur Vincent CAMPOS, ouvre la séance et confirme que le quorum est atteint. Un hommage est rendu à Jean-Pierre GILLERY, membre du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion – décédé, dont il salue la mémoire et la participation active.

Un mot d'ouverture est donné par la présidente du conseil départemental 66 - Hermeline MALHERBE, qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de gestion dans ce lieu emblématique du port de commerce de Port-Vendres.

Monsieur le Préfet, Thierry BONNIER, remercie et salue les membres du conseil de gestion et fait allusion au projet éolien dans le programme de cette instance.

La préfecture maritime excuse le nouveau représentant de l'Etat en mer, le Vice-amiral d'Escadre,

Christophe LUCAS, qui prendra part à l'important travail de cette assemblée dès que possible.

1. Adoption du PV du conseil de gestion du 26/03/2024

Le procès-verbal du dernier conseil de gestion du 26/03/2024 est soumis à l'approbation.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 26 mars 2024.

Vote à la majorité.

Délibération n° 2024-004

2. Adoption du rapport d'activité 2023 (Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Marc DUMONTIER.

Le document est sous une forme commune à tous les parcs marins. Un point est fait sur les mouvements de personnel au sein du Parc.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à la majorité le rapport d'activité 2023, sans modification.

Délibération n° 2024-005

3. Délibération sur les propositions de modification du site Natura 2000 « Embouchure du Tech et Grau de la Massane »

Présentation faite par Fabrice COVATO de la mairie d'Argelès-sur-Mer et Marc DUMONTIER

Cédric BOHUN se félicite de ce nouveau zonage plus cohérent avec l'occupation du sol. Il mentionne les travaux de réhabilitation d'une partie du mas Larrieu en lien avec la SAFER et s'inquiète de la dégradation des bâtiments restants.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à la majorité la délibération sur les modifications des périmètres du site Natura 2000 « embouchure du Tech et Grau de la Massane »

Délibération n° 2024-006

4. Ambition 2029 « priorisation de l'action du Parc faisant suite au travail de bilan et prospectives mi-parcours du plan de gestion (Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Hervé MAGNIN

- Point sur la poursuite des efforts de connaissance

Yves DESDEISES rajoute sur les espèces non indigènes, potentiellement invasives que les suivis se maintiennent et rappelle le concours des sciences participatives (pour exemple sur le crabe bleu). Il faudra penser au développement des outils de veille.

Bernard PEREZ rappelle la problématique de l'envahissement du crabe bleu qui doit être maîtrisé. Pour cela, le comité national s'en empare et espère une collaboration étroite entre les différents pays également impactés, tel que l'Espagne ou l'Italie pour partager les informations à ce sujet.

- Point sur la protection des écosystèmes et des espèces via l'encadrement des activités de prélèvements

Annie PEZIN de la commune d'Elne demande un éclaircissement sur la marquage acoustique des espèces.

Hervé MAGNIN répond qu'il s'agit d'un émetteur introduit dans l'abdomen du poisson qui permet de le localiser quand il passe à proximité du réseau d'hydrophones installé sur tout le littoral de la Catalogne jusqu'à Marseille.

Bertrand WENDLING de l'AMOP, prend note des propositions sur la pêche professionnelle et rappelle que cette activité économique fait vivre le territoire. Il y a déjà beaucoup d'actions effectuées par les organisations socio-professionnelles des différentes échelles afin d'essayer de gérer au mieux la ressource. Il attire l'attention sur les travaux et la collaboration avec le Parc marin et l'OFB, à travers le programme « FEAMPA- Analyse Risque Pêche – espèces mobiles » dans la perspective de réduction des captures accidentelles. Il regrette l'absence de fondement scientifique quant à l'impact supposé des chalutiers sur les coraux profonds par hyper-sédimentation, tout en rappelant que cette activité s'est largement réduite et qu'elle est soumise par un plan de gestion européen. Le fait de mettre en place de nouvelles mesures de gestion sans tenir compte des recommandations et des restrictions communautaires pourrait entraîner des conséquences économiques graves pour la filière.

Christophe LE NORMAND, directeur de la DIRM, arrivé en mars dernier se présente. Il assure que les services de la DIRM collaborent avec le Parc marin sur les actions évoquées et plus spécifiquement sur les sujets suivants :

- 1 - la recherche d'une harmonisation de la pêche au poulpe à l'échelle de la façade maritime
- 2 - une réglementation actée et délibérée au sein du Parc pour la pêche de loisirs

3 – le chalutage : c’est un sujet relié aux prochaines négociations sur le plan de gestion WEST MED 2 qui conduira à de nouvelles mesures visant la reconstitution des ressources

Bernard PEREZ rappelle par rapport à la pêche au poulpe que la réglementation actuelle vient de l’initiative du comité régional et que le Parc marin, grâce à un groupe de travail appuyé par les scientifiques, soutient l’évolution positive de cette gestion. Il rappelle que le poisson sauvage reste l’espèce la moins carbonée.

Yves DESDEVISES indique qu’il existe beaucoup de publications scientifiques qui démontrent l’impact évoqué des chalutiers sur les écosystèmes benthiques et les coraux. Il ne s’agit pas d’être pour ou contre la pêche, mais il reste beaucoup de travail pour atteindre l’objectif d’une pêche durable.

Serge PALLARES rappelle que la mission du Parc est claire et qu’elle s’inscrit dans le respect de l’intérêt général et de la concertation. Par ailleurs, il demande à Pascal ROMANS une synthèse sur la situation du crabe bleu qui y répond favorablement.

Bertrand WENDLING rebondit sur la notion ZPF qui est un enjeu national et discuté au sein du comité maritime de façade Méditerranée avec des propositions intéressantes pour la pêche professionnelle et pertinentes vis-à-vis du Parc marin.

Christian GRAU de la commune de Cerbère sur le sujet des ZPF, évoque l’idée d’une zone « tampon » de protection binationale sur la zone territoriale maritime contestée entre la France et l’Espagne et interroge les services de l’Etat sur cette perspective.

L’adjoint au Préfet maritime, Thierry De La BURGADE, indique qu’il n’y a pas de dialogue actif en ce moment alors qu’il existe les mêmes enjeux de préservations sur la biodiversité du côté de l’Espagne ainsi que du côté de la façade italienne, l’objectif étant de s’aligner sur les mesures de gestion Natura 2000.

Serge PALLARES au regard des débats intéressants que soulèvent ce document, propose que le conseil ne se prononce pas aujourd’hui sur son adoption. Il invite chacun à faire remonter au Parc ses remarques sur la rédaction proposée pour une date butoir qui sera précisée et reporte donc son adoption pour la fin de l’année.

Hermeline MALHERBE approuve cette démarche qui permettra de consolider le document et s’approprier ses objectifs avant de le voter.

Bertrand WENDLING revient sur le sujet éolien. Il rappelle que les professionnels de la pêche veulent en tirer bénéfice. Il y a notamment des sujets de réflexion auprès des scientifiques et des associations sur la notion d’éco-conception de flotteurs.

Edmond JORDA de la commune de Sainte Marie renouvelle la volonté de travail entre l’Obs CAT et le nouvel Obs ROC afin de mutualiser les études et les recherches. Il souligne l’importance d’un travail commun sur la recomposition spatiale de sites sensibles et plaide pour un territoire précurseur en la matière.

- **Point sur la réduction des pollutions à la source et amélioration de la qualité de l’eau :**

Marc MEDINA s’interroge sur une nouvelle création d’un observatoire du changement climatique alors qu’il en existe déjà.

Serge PALLARES confirme qu’il n’y a pas l’idée d’un observatoire supplémentaire, une reformulation est à faire pour clarifier les choses.

Hervé MAGNIN précise que le Parc marin commencera par un bilan des données disponibles et des acteurs impliqués, dans l'esprit d'une collaboration active.

Jacques DOUAY s'interroge sur la faiblesse du débit des fleuves dans cette longue période de sécheresse et leur effet sur ce transit de pollution vers la mer.

Yves DESDEVICES indique qu'il n'y a pas officiellement de suivi sur la concentration des polluants dissous.

Marc MEDINA rappelle que suite à la dernière réunion avec les représentants des 4 bassins versant que l'objectif était de trouver une façon d'agir à la bonne échelle, de façon coordonnée pour réduire à la source les macro déchets. Le sujet des anciennes décharges est un sujet complexe à part entière comme le montre l'exemple du site de Céret dont le nettoyage a été estimé à 2 millions d'euros.

Il rappelle les difficultés de gestion du traitement des déchets qui sont ramenés sur les plages et les ports, la gestion des réseaux d'eaux pluviales, ainsi que la problématique juridique de la compétence de gestion des déchets en milieu naturel et l'affectation de la taxe GEMAPI. Il faut donc évaluer les besoins d'intervention sur les secteurs identifiés et accessibles, recenser les sites susceptibles d'être équipés de systèmes de captation de déchets en amont. Il faut donc sensibiliser les citoyens que la mer démarre en montagne. Le syndicat du Réart a été désigné par les autres bassins comme coordinateur du projet. Le Parc s'est doté d'une chargée de mission qualité de l'eau, Emilie PASERO (auparavant à Perpignan Méditerranée) qui anime cette démarche de mobilisation des acteurs. L'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires) est intervenu à deux niveaux à travers le financement de cabinets d'étude sur la construction d'un diagnostic et sur une première approche de la gouvernance. Cet accompagnement se déroulera en 3 étapes : en complétant la connaissance entre tous les intervenants du territoire /une structuration de la gouvernance du projet permettant d'intégrer l'ensemble du territoire/ et relier la connaissance à la gouvernance pour agir.

Serge PALLARES remercie la présentation de travail concernant les 4 bassins versants et toutes les parties prenantes de cette problématique où le lien terre/mer est essentiel.

Agnès LANGEVINE soulève la question de la résorption des décharges sauvages. Elle en appelle à l'Etat et aux procureurs sur les différentes plaintes déposées.

La Préfecture maritime répond que cette problématique est en premier lieu géré par les maires des communes qui supporte cette compétence.

Edmond JORDA, maire de la commune de Ste Marie la Mer rappelle que les communes subissent une pollution massive à chaque grande tempête. Il lance la question du bois flotté ainsi que des déchets enfouis dans le sable (exemple, les pneus).

Hermeline MALHERBE félicite le travail exposé par Marc MEDINA et rappelle le rôle du département dans la gestion de certaines infrastructures, en précisant de ne pas hésiter à solliciter ses services.

- **Point sur la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel**

Sylvie CASTEL de la DRAC indique que la valorisation du patrimoine culturel est une des missions importantes des Parcs marins. La DRAC reste un partenaire dans l'inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO dont Philippe MERCIER est référent à l'UNESCO et qui pourrait apporter son soutien. Elle rappelle aussi que la DRAC peut être source de complément de financement, elle a les moyens de toucher, accompagner, élargir les publics et notamment les plus jeunes.

5. Présentation du projet de planification maritime de l'éolien dans le golfe du Lion (dossier diffusé avec le dossier de séance)

Lecture du courrier de Philippe LENFANT ci-dessous :

Compte tenu de mon indisponibilité et de l'importance de ce point sur le développement de l'éolien, j'ai souhaité vous faire part de mon sentiment à ce moment charnière de l'action de notre conseil :

Alors que la question de la planification de l'éolien se joue sur le golfe du Lion et que se prépare une nouvelle discussion sur la suite du plan Westmed en discussion avec la commission européenne, en tant que scientifique travaillant sur la thématique de l'effet réserve, je tiens à rappeler que le Parc est une aire marine protégée. A ce titre, et comme cela a déjà été dit très tôt lors du premier GT Eolien du Parc, il n'est pas imaginable que le Parc puisse s'ouvrir au développement à grande échelle de l'éolien industriel sans le retour d'expérience des sites pilotes, et sans contrepartie sur la protection de sa biodiversité, aujourd'hui menacée par le changement climatique.

Après le travail réalisé sur l'extension de la réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls porté par le CD66 et les débats de la CNDP (éolien / ZPF), nous sommes à moment clé de la vie du Parc : fort de son statut d'AMP depuis 2011, de la solidité de ses connaissances (issues entre autre des différents laboratoires locaux), de l'urgence face aux effets du changement climatique, il est temps que le Parc naturel marin du golfe du Lion bénéficie de mesures efficaces de protection et régulation entre autre de la pêche chalutière proportionnées aux enjeux de conservation des canyons et du plateau continental qui en surface, constituent l'essentiel de son territoire.

Cette perspective répond totalement aux attentes de la commission européenne, aux obligations de résultats fixés aux sites Natura 2000 en mer, à l'ambition fixée par la SNAP et la SNB de développer 5% de zones de protection forte en Méditerranée à l'échéance de 2027 et enfin à l'objectif de reconstitution de certains stocks de poissons. La gouvernance opérationnelle et reconnue du Parc, est à mon sens la meilleure garante du dialogue et de la co-construction desquels découleront les meilleurs choix de gestion à retenir sur ce territoire.

Je terminerai mon propos en soulignant que la commission européenne nous a renouvelé son soutien sur la poursuite du programme RESMED+ qui vise à mieux comprendre les liens de connectivité entre les deux côtés de la frontière et à impliquer les gestionnaires sur l'harmonisation de leurs mesures de gestion et de conservation de la biodiversité.

Philippe Lenfant

Présentation faite par Frederic AUTRIC (DREAL Occitanie) – Cf. annexe / diaporama

Serge PALLARES sollicite une focalisation de l'intervention axée sur la zone du Parc marin. Pour cela, il demande le nombre précis d'éoliennes, à quelle échéance leur installation et s'il y aura un impact fort sur le paysage et les activités humaines du Parc marin. En effet, le département 66 a une forte image touristique sur laquelle le paysage pèse lourd et par conséquent il faudrait une vue globale des 70 éoliennes depuis la côte Vermeille. Il est demandé une simulation en 3D de l'impact visuel de différents points de vue du département. Il rappelle que le vote favorable du conseil de gestion sur la ferme pilote reposait sur la condition de 3 ans de retour de fonctionnement.

Frédéric AUTRIC confirme que la décision planification de la zone éolienne du golfe du Lion est imminente. Elle intégrera le calendrier à 10 ans et à 2050, en prenant en compte la concertation faite en Méditerranée. RTE a précisé que le 1^{er} parc raccordé le sera à Fos sur Mer. Concernant la dimension du paysage, 2 études sont en cours, le diagnostic du golfe du Lion qui met en évidence les sensibilités de la côte Vermeille et une étude sur l'impact du tourisme.

Joseph HIARD du GOR demande si la connexion à terre des câbles sera aérienne ou enterrée, dans le second cas quelles seront les dispositions prises pour les risques d'impact sur l'avifaune.

Frédéric AUTRIC répond que les fermes pilotes seront connectées sur un poste électrique à terre permettant la production d'électricité. RTE enfouira l'ensemble des lignes.

Une étude MigraLion rendra ses conclusions en 2025 concernant les oiseaux migrateurs et marins sur l'ensemble du golfe du Lion, ce sera une étude de connaissance et non pas une étude d'impact.

Le retour des fermes pilotes ne sera pas transposable directement à un parc commercial éolien, cela apportera de l'expérience à prendre en compte.

Christophe LE NORMAND de la DIRM, conclue donc l'approche des préfets coordinateurs comme équilibrée et mesurée au niveau de la façade Méditerranéenne. L'hypothèse actuelle de puissance totale installée n'est pas maximale mais la plus praticable. La question du calendrier sur le golfe du Lion permettra de se donner le temps de s'informer et de se projeter. Il est question d'une installation pérenne de 6 à 7 ans après le retour d'expérience des parcs (soit 2032 /2033 pour les autorisations).

Au niveau de l'étude d'impact, l'OFB, à travers son conseil de gestion sera amené à délibérer dans le cadre de l'instruction nationale d'un avis conforme du CA de l'OFB. Les membres du conseil de gestion auront donc l'occasion de s'exprimer et d'y revenir.

La décision de l'Etat qui sera rendue à la fin du mois de septembre sur les zones de développement et le calendrier donnera de la visibilité aux acteurs sur cette planification.

L'attente des services de l'Etat est d'obtenir des zones de développement précises pour la cartographie qui prennent en compte les évolutions technologiques à venir.

Marc MEDINA partage le chiffre de consommation d'énergie fossile de PMM estimé à 1.6 million € / jour actuellement, le développement éolien ne pourra pas à lui seul répondre à cet enjeu de décarbonation.

Serge PALLARES est garant de ce qui a été voté à l'unanimité avec cette condition clé qui est le retour d'expérience des fermes pilotes. La répercussion sur le littoral va être aussi importante, sujet qui mérite de prendre le temps.

Le Préfet maritime rappelle l'enjeu important sur la pêche, ainsi que la visibilité concernant le paysage. Il sera vigilant sur le travail de transparence en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire grâce au parc marin qui animera ces discussions.

Bertrand WENDLING partage la nécessité que ce développement respecte la présence d'une aire marine protégée, comme l'a indiqué Philippe LENFANT dans son courrier.

Il est fortement conseillé que le développement de ces éoliennes ne se fasse pas au détriment de la biodiversité. Il reste pourtant étonnant de ne pas pouvoir transposer le retour à venir des fermes pilotes. Dans le cas où ces suivis relèveraient un impact important, il faudrait pouvoir intelligemment prendre en

compte les connaissances produites.

La PREMAR rappelle que la France a fait le choix d'avoir une planification spatiale maritime. Par ailleurs il y a un document stratégique de façade qui repose sur la transposition de la directive cadre stratégie milieu marin pour chacune des façades maritimes et qui intégrera ce volet éolien. Enfin, il a été mis en place des outils de concertation et des débats publics qui se poursuivent, pour assurer une large concertation sur cette façade.

La présentation du port de Port-Vendres et de son fonctionnement est faite par Hermeline MALHERBE et Cyril HERVIEU.

Clôture et levée de séance à 17h00.

Serge PALLARES



Président du Conseil de gestion